

Cultures, Violences & Institutions | Axelle
Durant

Sans-chez-soirisme





: lien consultable en ligne ou téléchargeable

Introduction

A. Définition du sans-chez-soirisme et état des lieux en Belgique

Être sans chez soi signifie ne pas avoir de logement décent, ne pas avoir accès à un endroit adapté à ses besoins et à ceux de sa famille, aussi bien sur l'aspect physique, psychique qu'intime. Une absence de chez-soi implique aussi un défaut de sécurité et de propriété privée, c'est-à-dire la possession et l'occupation exclusive d'un lieu d'habitation pour se développer et s'épanouir¹.

Plusieurs catégories existent au sein de ce concept de sans-chez-soirisme. La fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abris a déterminé six catégories conceptuelles distinguant différentes situations de vie liées au sans-chez-soirisme :

- les personnes dans l'espace public, passant la nuit dans la rue, des parcs, des halls de gare, métro ou bâtiments publics ;
- les personnes en hébergement d'urgence ;
- les personnes en foyer d'hébergement pour sans-chez-soi, comprenant les maisons d'accueil et les logements de transit ;
- les personnes sortant d'institutions, qu'elles soient pénales ou médicales, mais sans pour autant avoir de perspective de logement à leur sortie ;
- les personnes en logement non conventionnel, c'est-à-dire des structures provisoires, non conventionnelles ou squats ;
- les personnes chez des tiers vivant de manière temporaire chez de la famille, des amis, des connaissances à défaut d'avoir un logement stable².

¹ « Dénombrement des personnes sans-chez-soi en Région Bruxelles Capitale », *Bruss'Help*, 8 novembre 2022, https://brusshelp.org/images/Rapport_denumerement_2022_FR.pdf, consulté le 26 février 2025.

² *Ibid.*

Le nombre total de personnes sans abri ou sans chez soi en Belgique est inconnu, car aucun chiffre officiel n'existe³, seuls des dénombrements ou des évaluations faites par des associations nous donnent un aperçu morcelé de la question. Or, un chiffrage est primordial pour évaluer le nombre de personnes touchées par cette pauvreté et cette exclusion sociale⁴. Comment visualiser globalement la problématique et y proposer des solutions concrètes, des mesures politiques effectives, si l'on ne connaît pas le nombre de sans-chez-soi ?

Au niveau national, en compilant les données administratives des primes d'installation, le nombre d'adresses de référence utilisées par les personnes sans abri et les évaluations des associations, il y aurait a minima 32 000 personnes sans abri ; 37 500 si on prend en compte les personnes à risque d'expulsion et 48 000 personnes si on compte les enfants. Ces résultats sont sous-estimés⁵ et en croissante évolution.

La Wallonie s'est engagée à cet égard en mettant en place un dénombrement en octobre 2024 grâce à une mobilisation des équipes de recherche du CIRTES de l'UCLouvain, les acteurs du secteur associatif, ainsi que les autorités locales⁶. On estime à un peu plus de 14 000 personnes sans abri ou sans chez-soi en Wallonie. C'est l'Observatoire wallon du sans-abrisme (dépendant du Service Public de Wallonie Intérieur et Action sociale) qui a pour vocation de développer l'expertise thématique éponyme en centralisant de nombreux acteurs concernés (issu du monde de la santé, du logement...) ainsi qu'en coordonnant et en évaluant les dispositifs de « Housing

³ « Des faits et des chiffres : sans abrisme », *Service de lutte contre la pauvreté, la précarité, et l'exclusion sociale*, 2024, <https://luttepauvrete.be/des-faits-et-des-chiffres/des-faits-et-des-chiffres-sans-abri>, consulté le 6 février 2025.

⁴ « Dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de sans chez-soi en Flandre et en Wallonie - 18 octobre 2024 », *Service de lutte contre la pauvreté, la précarité, et l'exclusion sociale*, 2024, <https://luttepauvrete.be/denombrements-du-sans-abrisme-et-de-labsence-de-chez-soi-en-flandre-et-en-wallonie-18-octobre-2024/>, consulté le 6 février 2025.

⁵ « Sans-abrisme en Belgique : chiffres clés et succès du modèle « Housing First », *SPP Intégration sociale*, 8 octobre 2024, <https://www.mi-is.be/fr/nouvelles/sans-abrisme-en-belgique-chiffres-cles-et-succes-du-modele-housing-first>, consulté le 12 février 2025.

⁶ « Dénombrement du sans-abrisme en Wallonie : un engagement collectif pour mieux comprendre le phénomène », *Wallonie Service Public*, 17 novembre 2024, <https://spw.wallonie.be/actualites/denombrement-du-sans-abrisme-en-wallonie-un-engagement-collectif-pour-mieux-comprendre>, consulté le 6 février 2025.

First ». L'objectif est de mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030, comme stipulé dans la déclaration de Lisbonne ; objectif auquel la Belgique s'est engagée en tant que pays de l'Union européenne⁷.

Selon une enquête menée par l'Université d'Anvers et l'Institut des Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Liège, les personnes sans abri rencontrent plusieurs difficultés telles que le non-accès à un logement à un prix abordable ; le manque de revenus suffisants est aussi un problème systémique considérable ; des situations familiales difficiles ainsi qu'un manque de réseau social pénalisant. Un grand nombre de personnes sans chez-soi souffrent aussi de problèmes de santé, comme des blessures, des troubles cardio-pulmonaires, des problèmes dentaires, des maladies respiratoires et infectieuses, des dépendances diverses... Tous ces facteurs économiques, sociaux et médicaux mènent les personnes sans abri à une usure prématurée, à une vie sociale diminuée, à une précarité extrême et à une insécurité constante^{8 9}.

B. Le Modèle Housing First

Le modèle de Housing First met le droit au logement en avant en permettant à des personnes sans abri d'accéder directement à un logement, sans avoir besoin de passer par des étapes intermédiaires¹⁰ ou remplir de conditions spéciales. Ce modèle permet à un public très fragile (touché par un long parcours de vie en rue et problématiques de santé physique, mentale, d'assuétude)¹¹ de se réintégrer dans un logement classique, offrant aussi une meilleure réinsertion sociale et économique. Les personnes bénéficiant

⁷ « Dénombrement du sans-abrisme en Wallonie :... », op. cit..

⁸ « Des faits et des chiffres : sans abris », Service de lutte contre la pauvreté, la précarité, et l'exclusion sociale, 2024, <https://luttepauvrete.be/des-faits-et-des-chiffres/des-faits-et-des-chiffres-sans-abri>, consulté le 6 février 2025.

⁹ « Les sans-abris, qui sont-ils-elles ? », AMA - Fédération des maisons d'accueil et de services d'aide aux sans-abri, 2024, <https://www.ama.be/le-sans-abrisme/les-sans-abris-qui-sont-ils>, consulté le 5 mars 2025.

¹⁰ Voir le schéma ci-après.

¹¹ « Housing First », A toi mon toit - Service Logement de l'APL Compagnons, <https://www.atoimontoit.be/housing-first>, consulté le 25 février 2025.

du Housing First sont aidées et soutenues par un accompagnement particulier et pluridisciplinaire¹² pour les aider au mieux à se stabiliser dans leur nouveau logement après avoir vécu dans la rue¹³.

Le modèle de Housing First a été mis en place il y a dix ans en Belgique, le nombre de dispositifs du modèle est en augmentation significative. Premièrement développé dans les villes d'Anvers, Charleroi, Bruxelles, Gent et Liège, le modèle a été étendu en 2015 à trois autres villes, Hasselt, Molenbeek et Namur. Le dispositif a été évalué en 2016 et les résultats évaluent à 93% les personnes restant dans une stabilité de logement à la suite de l'accès au service de Housing First¹⁴.

En effet, le Housing First a permis à plus de 2 200 personnes de sortir de la rue et de retrouver un logement, que ce soit des personnes seules ou des familles avec enfants. L'approche centrée sur le logement comme base d'insertion sociale est donc positive et efficace, car elle permet aux personnes sans abri et sans chez-soi d'avoir plus de chance de garder un logement stable¹⁵.

Le modèle Housing First est une approche innovante, largement soutenue par le politique, mais elle n'est pas sans défis ni obstacles. Son succès dépend aussi de son financement, de son adaptation locale, de sa capacité à gérer le risque tout en garantissant un accompagnement de qualité. Si le modèle Housing First constitue une réponse concrète, son développement s'inscrit dans un paysage politique fragmenté. Comment les partis francophones intègrent-ils cette problématique ?

¹² Cet accompagnement est à la fois psychosocial, budgétaire, administratif et médical afin de soutenir au mieux les personnes sans-abri.

¹³ « Le modèle Housing-First », *SPP Intégration sociale*, <https://www.mi-is.be/fr/themes/lutter-contre-le-sans-abrisme-et-labsence-de-chez-soi/housing-first-belgium/le-modele-hf>, consulté le 18 février 2025.

¹⁴ MORIAU MORIAU J., « L'action sociale entre individuel et collectif : au-delà des dispositifs d'intégration des personnes sans-abris – l'ambivalence entre normalisation et potentiel émancipateur », <https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal:297763>, consulté le 4 mars 2025.

¹⁵ « Sans-abrisme en Belgique : chiffres clés et succès du modèle « Housing First », *SPP Intégration sociale*, 8 octobre 2024, <https://www.mi-is.be/fr/nouvelles/sans-abrisme-en-belgique-chiffres-cles-et-succes-du-modele-housing-first>, consulté le 12 février 2025.

I. Les partis politiques francophones face au sans-chez-soirisme

Si l'on compare les différents recensements en Région bruxelloise, on constate que le nombre de personnes sans chez-soi a plus que quadruplé depuis 2008¹⁶. Au vu de l'importance et de la croissance de ce phénomène social qu'est le sans-chez-soirisme, il est légitime de se demander quelles sont les mesures proposées par les différents partis politiques en Belgique pour améliorer la vie de ces personnes et leur permettre de sortir de la précarité.

Pour cette analyse, nous nous limiterons aux partis politiques francophones et axerons notre recherche sur les programmes politiques autour de trois thématiques pour mieux comprendre les solutions politiques proposées : le logement, la précarité et le sans-abrisme en lui-même. Ces trois sujets sont intimement liés au sans-chez-soirisme, car touchant des personnes connaissant une grande précarité, qui se trouvent en dehors du système de logement dit « classique », parfois même au point de vivre dans la rue.

A. Les partis de la majorité - Coalition Arizona

1. Les Engagés

Selon les Engagés, l'État social actif et ses aides sociales, formant un filet de sécurité face aux accidents de parcours de la vie, n'ont pas fait reculer les inégalités : ils considèrent qu'il faut apporter d'autres types de solution¹⁷.

Plusieurs mesures d'actions sociales sont proposées pour lutter contre la précarité. Le parti des Engagés veut garantir à chacun les ressources nécessaires pour mener une vie digne afin de ne pas tomber dans la pauvreté. Pour

¹⁶ « Dénombrement du sans-abrisme en Wallonie : un engagement collectif pour mieux comprendre le phénomène », *Wallonie Service Public*, 17 novembre 2024, <https://spw.wallonie.be/actualites/denombrement-du-sans-abrisme-en-wallonie-un-engagement-collectif-pour-mieux-comprendre>, consulté le 6 février 2025.

¹⁷ « Programme élections 2024 », *Les Engagés*, https://www.lesengages.be/wp-content/uploads/2024/02/lesengages_programme2024_complet_2_v2.pdf, consulté le 23 avril 2025.

ce faire, plusieurs propositions sont avancées : augmenter le niveau des allocations familiales ; revaloriser le revenu d'intégration sociale ; garantir un minimum de 1500 euros pour les pensions quel que soit le parcours professionnel antérieur ; aider structurellement les CPAS par des moyens financiers et humains ; aider les familles monoparentales et rendre plus inclusifs les espaces d'accueil pour les personnes précarisées. De manière plus générale, les Engagés veulent améliorer l'accès aux droits sociaux, par leur individualisation et en simplifiant les démarches administratives, mais aussi en clarifiant et en évaluant les conditions d'octroi et les procédures de contrôle des bénéficiaires de l'aide sociale ¹⁸.

Le programme reconnaît l'augmentation du nombre de personnes sans abri et assure vouloir garantir l'accès au logement, car trouver sa place dans la société commence par le fait d'avoir un logement de qualité. Pour ce faire, les propriétaires privés seront encouragés à mettre leurs biens en location via une agence immobilière sociale ou par une société de logement public afin d'augmenter le nombre de logements sociaux et à loyer modérés. Cette solution est aussi proposée pour assurer une mixité dans les quartiers ¹⁹.

Pour aider les personnes sans abri, les Engagés proposent de développer l'offre des centres d'accueil en mettant l'accent sur les femmes et les enfants ainsi que de mettre en place des structures de prévention afin d'éviter la perte d'un logement, grâce à la proposition d'un hébergement stable, accompagnée d'une assistance sociale, médicale et psychologique. De plus, la volonté de faciliter l'accès au logement aux personnes précaires se traduit par l'octroi du crédit social, sans besoin d'apport de fonds propres et à un taux préférentiel, ainsi que des sanctions à l'égard des villes qui ne respectent pas la solidarité territoriale en matière d'hébergement des sans-abris ²⁰.

Enfin, les garanties d'accès à une alimentation saine, à l'eau et à l'électricité sont soutenues par les Engagés, que cela soit par des frigos solidaires dans des lieux sous surveillance ; un soutien aux épiceries et restaurants sociaux, l'instauration des tarifs sociaux et des tarifications progressives ; la mise en place d'une allocation alimentaire mensuelle via une cotisation de sécurité sociale, mais aussi la garantie d'avoir accès aux services bancaires et d'assurances ²¹.

¹⁸ « Programme élections 2024 », *Les Engagés*, op. cit.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

En ce qui concerne le logement, le parti veut en garantir l'accès face aux nombreuses difficultés comme la hausse des prix de l'immobilier, la diminution des logements sociaux ainsi que la précarité progressive des ménages. Plusieurs propositions forment le programme des Engagés sur ce point : adapter la procédure d'expulsion pour insalubrité pour permettre une meilleure protection pour le locataire ; lutter contre les logements vacants de longue durée en obligeant les propriétaires à prendre les mesures nécessaires pour faire occuper leurs biens ; instaurer des sanctions plus efficaces contre les propriétaires « indécents »²² pour lutter contre l'insalubrité des logements ; revaloriser l'offre des logements de qualité sur l'ensemble du parc de l'immobilier wallon²³.

Pour les logements publics, les Engagés souhaitent améliorer le calcul des loyers de ces logements publics en fonction de leurs caractéristiques et des revenus des locataires. Une augmentation du nombre de logements sociaux et à loyers modérés est aussi une proposition suggérée. Dans ce sens, une évaluation par le parti et une mise à jour des conditions d'attribution des logements sociaux est nécessaire pour mieux correspondre à la réalité sociale : les personnes avec enfants sont prioritaires dans le processus. La création d'un Fonds régional de garantie locative et la mise à disposition de terrains communaux avec la collaboration des Agences Immobilière sociale (AIS) rendraient l'accès au logement plus abordable. Pour les personnes sans abri, le parti propose d'augmenter le nombre de logements de transit et d'urgence en utilisant des *tiny houses* ainsi que des bâtiments et terrains publics vides. Pour ce faire, un assouplissement des règles concernant les habitats légers devrait être mis en place afin de privilégier ce genre d'habitat. De plus, les villes et les territoires refusant de créer plus d'abris de nuit se verraient lourdement sanctionnés²⁴.

²² Terme utilisé dans le programme, mais non expliqué.

²³ « Programme élections 2024 », Les Engagés, https://www.lesengages.be/wp-content/uploads/2024/02/lesengages_programme2024_complet_2_v2.pdf, consulté le 23 avril 2025.

²⁴ Ibid.

2. Mouvement Réformateur (MR)

Le mouvement réformateur se dit conscient du risque de pauvreté ou d'exclusion dans notre pays. Malgré la crise sanitaire et la crise énergétique, le taux de pauvreté est resté stable, mais dépasse les 20 % en Wallonie et les 35 % à Bruxelles²⁵. Pour le MR, la meilleure protection sociale contre la pauvreté vient du travail. Le MR propose d'accompagner les personnes plus à risque avant qu'elles ne se trouvent dans une situation de pauvreté afin de garantir leur émancipation et leur place dans la société²⁶.

Plusieurs mesures pour une « solidarité sans faille »²⁷ sont proposées dans le programme du MR. Le parti souhaite un renforcement de la lutte contre le surendettement afin de réduire le nombre de personnes en difficulté de paiement. Une campagne de sensibilisation à la gestion du budget, une prise en charge, un accompagnement des personnes concernées ainsi qu'un renforcement du dispositif des médiations de dettes devraient être mis en place afin d'éviter la spirale du surendettement et ses conséquences individuelles et familiales difficiles. L'objectif est de continuer de vivre de manière décente, tout en honorant ses dettes²⁸.

Pour le MR, l'accès aux pensions alimentaires doit être garanti en fournissant une avance aux familles quels que soient leurs revenus. Une simplification des demandes pour le Service des Créances Alimentaires s'impose face aux difficultés, à la lourdeur de la charge administrative et s'accompagne de mesures de sanctions pour le débiteur afin d'assurer le paiement de la pension alimentaire. Ces dispositions s'insèrent dans la perspective d'un nouveau plan de protection contre la précarité infantile²⁹.

²⁵ Chiffres corroborés par la Fédération Wallonie-Bruxelles : « Indicateurs de pauvreté en FW-B : des chiffres préoccupants, Fédération Wallonie-Bruxelles, 25 octobre 2024, https://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=detail_article&no_cache=1&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Baction%5D=show&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Bcontroller%5D=Document&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Bpublication%5D=4867&cHash=c1a49278999ea1e89622402808b04533, consulté le 28 avril 2025.

²⁶ « Programme général 2024 », Mouvement Réformateur, 2024, <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2024/02/PROGRAMME-GENERAL-2024.pdf>, consulté le 25 avril 2025.

²⁷ Termes repris dans le programme.

²⁸ « Programme général 2024 », Mouvement Réformateur, 2024, <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2024/02/PROGRAMME-GENERAL-2024.pdf>, consulté le 25 avril 2025.

²⁹ Ibid.

Pour garantir la solidarité, le parti libéral souligne l'importance de lutter contre les abus aux aides sociales. De ce fait, une proposition de renforcement du contrôle des personnes bénéficiant des aides sociales ayant des biens à l'étranger serait mise en place : si les personnes sont propriétaires à l'étranger, elles devront quitter leur logement social pour que d'autres personnes non propriétaires en bénéficient.

Concernant le sans-abrisme, le MR souhaite renforcer le rôle de l'Observatoire wallon du sans-abrisme et de créer une structure similaire à Bruxelles afin d'obtenir des données, aussi bien quantitatives que qualitatives, pour mieux comprendre la situation du sans-abrisme et instaurer des stratégies efficaces, en phase avec la réalité. En effet, comme expliqué dans le programme de manière assez détaillée³⁰, il n'existe pas de chiffres officiels reprenant le nombre de sans-abris. Néanmoins, le MR reprend les chiffres des recensements des associations de terrain qui alertent sur l'augmentation du nombre de personne sans abri, dans la rue, mais aussi dans les logements de transit ou les maisons d'accueil. Le parti souligne et déplore que la lutte contre le sans-abrisme soit gérée par sept pouvoirs publics différents³¹, complexifiant la gestion, la subvention, mais aussi la stratégie et les actions à prendre. Un audit est souhaité, afin d'évaluer les moyens financiers consacrés à la lutte contre le sans-abrisme pour ainsi améliorer les politiques publiques wallonnes et bruxelloises, en concertation avec les intervenants du terrain. De plus, le modèle Housing First qui vise l'insertion sociale des personnes sans abri par le logement doit être soutenu pour continuer son action. Pour ce faire, le Mouvement Réformateur veut rénover des bâtiments et des bureaux vides, inciter les pouvoirs locaux et régionaux à faciliter l'octroi de permis pour transformer des bureaux en logement, soutenir la construction de logements à prix modérés comme les habitats légers... Le parti veut développer les logements autonomes dans des structures collectives, des maisons communautaires, permettant de recevoir des aides pluridisciplinaires tout en garantissant l'intimité et l'indépendance des résidents. Si les solutions de logements stables sont une priorité, un renforcement du financement et la garantie des moyens pour l'accueil temporaire des personnes sans abri est aussi nécessaire. Enfin, davantage de places d'hébergement

³⁰ En effet, le programme développe une explication du recensement fait par les associations de terrain ainsi qu'une explication détaillée des chiffres recueillis.

³¹ L'État fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française, la Communauté flamande, la Commission communautaire française, la Commission communautaire flamande et la Commission communautaire commune, hors pouvoirs locaux.

doivent être dégagées pour les victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Il apparaît également essentiel de proposer des structures d'accueil et d'urgence permettant l'accueil de l'animal de compagnie des personnes sans abri. Une partie des logements sociaux devrait être réservée en priorité aux demandeurs sans abris³².

Le MR veut inciter des partenariats public/privé en vue de développer l'offre de logements de qualité et abordables : bâtir des logements privés sur des terrains publics, valorisant ainsi divers types d'habitat et équipements collectifs. L'ouverture du régime des aides particulières aux coopératives d'habitat, aux habitats groupés et aux copropriétés, faciliterait l'accès au logement ainsi que la favorisation de l'urbanisme et l'aménagement du territoire pour les nouvelles formes d'habitat comme l'habitat léger. De plus, une proposition d'aide à la création de logements coopératifs favorisant la propriété collective et la cohésion sociale s'associe à la réaffectation de logements abandonnés ou vides, en s'appuyant sur les Agences Immobilières Sociales, dans le but de proposer plus de logements. Enfin, le parti soutient la rénovation et l'extension du parc de logements publics en Wallonie tout en regroupant la Société wallonne du Logement, la Société wallonne du Crédit social et le Fonds du Logement afin de proposer, de manière plus efficace, une offre multiple de logements³³.

B. Partis de l'opposition

1. Ecolo

Pour le parti Ecolo, la lutte contre la précarité se concrétise par un renforcement de la Sécurité sociale. Pour ce faire, plusieurs axes sont pris en compte afin de pallier le mieux possible la pauvreté.

Dans le programme, une proposition d'individualisation des droits assure que les allocations de protection sociale soient attribuées le plus justement possible à l'individu, quel que soit son statut marital ou sa composition de

³² « Programme général 2024 », Mouvement Réformateur, 2024, <https://www.mr.be/wp-content/uploads/2024/02/PROGRAMME-GENERAL-2024.pdf>, consulté le 25 avril 2025.

³³ Ibid.

ménage. Chaque personne bénéficie donc de droits propres et de manière indépendante,³⁴ ce qui désamorce l'engrenage des difficultés liées aux violences intrafamiliales.

Dans le même ordre d'idées, une proposition d'assurer des revenus dignes aux allocataires sociaux afin d'être au-dessus du seuil de pauvreté et de s'opposer à plus de conditions d'octroi des aides sociales permet de faire barrage à la précarité. De plus, développer l'automatisation des droits sociaux permet d'aider les personnes qui ne parviennent pas à accéder à l'aide dont ils devraient pourtant bénéficier, que ce soit par méconnaissance du système, les réglementations complexes, les difficultés que peut induire l'administration, la stigmatisation³⁵...

La logique d'accessibilité maximale et d'automatisation des aides est importante pour le parti. Il tient aussi à garantir :

- une énergie accessible à un prix abordable pour les foyers en élargissant le tarif social ;
- le droit humain à l'eau en constitutionnalisant ce droit afin d'éviter la précarité hydrique et en installant des fontaines d'eau, toilettes et douches gratuites dans l'espace public ;
- une alimentation de qualité abordable et accessible grâce à la suppression de la TVA sur les produits biologiques locaux et à l'élaboration d'une sécurité sociale alimentaire³⁶.

Afin de garder un meilleur rempart social, les moyens structurels alloués aux Centres publics d'action sociale (CPAS) seront assurés afin qu'ils puissent mener leurs missions à bien, grâce à l'automatisation individuelle du revenu social d'intégration, payé entièrement par le pouvoir fédéral et non plus les communes. Pour soutenir ces différents projets, sera mis en place un renforcement du financement de la Sécurité sociale par le remplacement de certaines cotisations sur le travail des bas salaires par une cotisation sociale rééquilibrée³⁷, basées sur les revenus du capital.

³⁴ « Programme 2024 », Ecolo, 2024, <https://ecolo.be/wp-content/uploads/2024/02/2024-Programme-consolide-final.pdf>, consulté le 12 mars 2025.

³⁵ Ibid.

³⁶ Ibid.

³⁷ Ibid.

Ecolo indique dans son programme être conscient de la problématique multifacette du sans-abrisme, d'un manque de « chez-soi », et dénonce des facteurs structurels, institutionnels, individuels et compte y pallier grâce à une politique d'accès à des logements abordables, mais pas uniquement. En effet, Ecolo veut développer une approche globale, définie en concertation avec les acteurs de terrain pour lutter contre le sans-abrisme. Un financement structurel plus important des associations travaillant pour la lutte du sans-abrisme leur permettrait de mettre en place des solutions innovantes et spécifiques, notamment pour les femmes, les jeunes ou les personnes ayant un animal de compagnie ³⁸.

Au niveau du logement, une augmentation structurelle du nombre de logements disponibles pour les sans-abris est proposée, grâce à des politiques de logement et de multiplication des partenariats avec des immobilières sociales, pour donner accès à des espaces inoccupés (comme des logements publics en attente d'être rénovés, des bureaux vides...) grâce à des contrats d'occupation précaire avec possibilité de domiciliation pour retrouver ses droits. Le déploiement des tiny-houses et autres logements modulaires est aussi une solution encouragée. De manière générale, l'accès au droit au logement doit être renforcé et harmonisé afin que les adresses de référence, les revenus d'intégration social, l'accès à un logement social et l'accompagnement du public bénéficiaire permettent l'insertion et une sortie durable du sans-abrisme ³⁹.

L'ambition au niveau du logement va plus loin grâce à d'autres propositions dans leur programme politique. Augmenter le nombre de logement publique, et en particulier des logements sociaux, est un objectif afin d'atteindre 20 % de logements publics par commune à Bruxelles et 15 % de logements publics par bassin de vie en Wallonie. De plus, une pérennisation de l'allocation loyer, une augmentation des agences immobilières sociales, la lutte contre les logements vides et la spéculation immobilière sont des points centraux du programme d'Ecolo pour le logement. La régulation des loyers et la lutte contre les expulsions domiciliaires sont des dispositifs permettant à tous l'accessibilité à un logement ⁴⁰.

³⁸ « Programme 2024 », Ecolo, op. cit.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Ibid.

2. Parti socialiste (PS)

Pour lutter contre la précarité, le Parti socialiste propose d'augmenter le revenu d'intégration sociale ⁴¹.

Le parti socialiste propose des mesures transversales afin que la Belgique devienne un pays « zéro pauvreté » ⁴². Pour y arriver, il est prévu une augmentation de toutes les allocations en créant un revenu de dignité comprenant une revalorisation des allocations sociales ainsi que l'individualisation aux droits sociaux afin que ces derniers soient automatisés dans leur octroi, quelle que soit la composition familiale des personnes concernées. Renforcer l'insertion sociale des personnes précarisées est aussi un objectif du programme du parti socialiste qui compte mettre cette mesure en place grâce à la revalorisation des métiers du travail social, par une augmentation salariale et des moyens alloués aux structures concernées ⁴³.

Le parti socialiste considère qu'en plus du travail pour lutter contre la précarité, une lutte contre les stigmatisations liées à la précarité est aussi nécessaire afin que les personnes à haut risque de marginalisation (toxicomanes, sans-abris, mendiants, travailleur·e·s du sexe ⁴⁴) ne subissent pas un sentiment d'exclusion sur la base de stéréotypes et de préjugés. Pour ce faire, plusieurs idées sont défendues par les socialistes : des campagnes de sensibilisation afin de déconstruire les stéréotypes liés à la précarité ; actualiser la loi anti-discrimination de 2007 afin d'y inclure la notion de précarité ; induire une logique d'accompagnement plutôt qu'une logique de répression des publics précaires ou marginalisés ; soutenir les associations de terrain travaillant grâce à un financement structurel et en réduisant aussi bien leurs charges administratives que leurs contraintes formelles ⁴⁵.

⁴¹ « Elections communales et provinciale du 13 octobre 2024 », *Parti socialiste*, 2024, https://assets.nationbuilder.com/psbe/pages/5336/attachments/original/1724254838/pdf_download.pdf?1724254838, consulté le 2 avril 2025.

⁴² « Programme 2024 », *Parti socialiste*, 2024, https://assets.nationbuilder.com/psbe/pages/2953/attachments/original/1709026101/Programme_PS_2024.pdf?1709026101, consulté le 31 mars 2025.

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Bien que citées, ces contraintes formelles ne sont pas expliquées ou développées.

De plus, plusieurs dispositifs d'urgence sont proposés par le parti socialiste pour les personnes précaires, dont celles concernées par le sans-abrisme, afin de leur assurer un minimum de dignité⁴⁶. Pour ce faire, le programme stipule l'aide aux dispositifs existants: soutenir les abris de jour et de nuit en les finançant structurellement ; développer l'offre des hébergements d'urgence pour n'exiger aucune condition administrative ou financière à leur accès ; généraliser le dénombrement officiel des personnes sans abri ; maintenir une aide alimentaire assez élevée notamment en luttant contre le gaspillage et les invendus des grandes surfaces ; permettre un accès à des produits de première nécessité comme des produits d'hygiène ; majorer la prime d'installation en fonction de la composition familiale afin d'augmenter la somme perçue en cas d'enfants à charge ; renforcer le travail d'orientation des personnes ayant des besoins spécifiques (en matière de violences intra-familiales ou d'assuétude) afin de mieux les prendre en charge ; favoriser le développement de magasins sociaux afin que les biens de consommation soient accessibles à tous⁴⁷.

Pour garantir une accessibilité au logement, qui est un droit fondamental, le parti socialiste veut fournir aux communes des outils pour lutter contre le mal-logement⁴⁸ : en investissant, en créant et en rénovant des logements publics gérés par les Sociétés de Logements de service public afin de lutter structurellement contre la pauvreté et garantir des logements à prix modérés. Pour aider les plus précaires, le modèle de Housing First est à promouvoir et à amplifier pour aider les personnes à la rue et dans le besoin : une définition harmonisée du sans-abrisme devrait être adoptée par l'ensemble du monde politique afin de mieux répondre aux besoins des personnes concernées⁴⁹.

Pour faciliter l'accès au logement à prix abordable, la politique du crédit social est renforcée. De plus, les socialistes veulent une régulation publique forte des loyers : par un encadrement du prix des loyers ; en imposant un loyer maximum en tenant compte de la qualité du bien et de ses caractéristiques techniques. Ces mesures seraient soutenues par une interdiction

⁴⁶ « Programme 2024 », Parti socialiste, 2024, https://assets.nationbuilder.com/psbe/pages/2953/attachments/original/1709026101/Programme_PS_2024.pdf?1709026101, consulté le 31 mars 2025.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ « Elections communales et provinciale du 13 octobre 2024 », Parti socialiste, 2024, https://assets.nationbuilder.com/psbe/pages/5336/attachments/original/1724254838/pdf_download.pdf?1724254838, consulté le 2 avril 2025.

⁴⁹ « Programme 2024 », Parti socialiste, 2024, https://assets.nationbuilder.com/psbe/pages/2953/attachments/original/1709026101/Programme_PS_2024.pdf?1709026101, consulté le 31 mars 2025.

d'indexation des loyers pour les biens privés ayant une faible performance énergétique. La garantie d'un accès à l'eau par un tarif social et de plafonnement des factures d'eau ; l'élargissement du tarif social pour l'énergie afin d'éviter la précarité énergétique. La lutte contre l'inoccupation des logements est aussi une proposition soutenue par le PS pour garantir un logement pour tous ainsi que faciliter les nouvelles formes d'habitat, aussi bien collectives que individuelles⁵⁰.

3. DÉFI

Le programme de Défi pour les élections de 2024 est présenté comme « une série de propositions fortes pour nos provinces wallonnes et nos communes bruxelloises, wallonnes et de la périphérie bruxelloise »⁵¹. C'est le programme communal qui est mis en avant, couplé à des fiches thématiques précises pour les autres niveaux de pouvoir. Défi souligne l'importance des Centres publics d'action sociale (CPAS), et souhaite renforcer leur rôle dans l'intégration et l'insertion sociale. Pour remplir ces objectifs, il faudrait inciter les CPAS à développer des services de proximité (aide à domicile, soutien de projet d'économie locale, épicerie, pharmacie et restaurants sociaux) ainsi que appeler les communes à mettre à disposition des CPAS des logements de transit supervisés et d'urgence.⁵² Si plusieurs catégories de personnes, plus touchées par des situations financières difficiles, sont mises en avant dans cette section du programme, comme les primo-arrivants, les seniors, les personnes en situation de handicap, les familles, les personnes en situation de dépendance, les jeunes et les parents, les personnes sans chez-soi ou sans abri quant à elles ne sont pas explicitement citées.

Par ailleurs, Défi propose de poursuivre la construction et la rénovation des logements publics, d'affecter plus de moyens à la politique sociale du logement et permettre à plus de ménages d'accéder à un logement abordable. Les communes et les CPAS sont aussi acteurs pour atteindre cet objectif, en mettant en place une politique d'acquisition de biens immobiliers sur le territoire communal afin de proposer des loyers plus modestes. La lutte contre

⁵⁰ « Programme 2024 », *Parti socialiste*, op. cit.

⁵¹ « Notre programme », *Défi*, https://www.defi.be/nos-idees/?filters%5Bidea_category%5D=un-contrat-social-plus-juste, consulté le 17 avril 2025.

⁵² « Programme – Elections communales », *Défi*, https://www.defi.be/wp-content/uploads/copie-de-programme-communal-cpb_vdef-validee.pdf, consulté le 18 avril 2025.

les immeubles inoccupés, à l'abandon ou insalubres par l'instauration d'une sanction administrative est une proposition soutenue par le parti afin de favoriser la remise sur le marché d'espaces non utilisés, tout en préservant les espaces verts et le patrimoine ⁵³.

D'autres propositions de DéFi existent pour améliorer la situation du logement en Belgique : la construction de logements dédiés à certains profils spécifiques (familles monoparentales, logements intergénérationnels...) ; le développement des réseaux de l'agence immobilière sociale en encourageant les propriétaires à leur confier la gestion de leurs biens grâce à un mécanisme financier ; l'encouragement au dialogue et à la collaboration entre la commune et les opérateurs publics au travers de l'élaboration d'un plan logement communal ; la mise en place d'une politique de priorité donnée aux parents solos...

Pour aller plus loin et pour mieux comprendre la proposition globale de DéFi, nous nous sommes penchés sur les nombreuses propositions individuelles qui complètent le programme de Défi sur leur site internet, mais qui ne se trouvent pas dans le programme général. Grâce à nos recherches, nous avons trouvé les idées de Défi, déclinées par thématiques plus élaborées. Le parti propose d'instaurer un bouclier social afin d'assurer les besoins de base des citoyens ainsi que la justice sociale pour tous. Ce bouclier social remplacerait les différentes allocations sociales déjà existantes afin de simplifier les démarches administratives et assurerait que personne n'ait moins de 1300 euros pour vivre. De plus, un salaire minimum de 1800 euros sera fixé en plus d'instaurer l'automatisation des droits pour les personnes qui remplissent les conditions d'accès au droit social ainsi qu'une individualisation des droits ⁵⁴.

Face au manque de logements sociaux, DéFi propose de rééquilibrer la politique sociale du logement en limitant la durée du bail social à neuf ans : cette mesure favoriserait les rotations et réduirait les temps d'attente pour obtenir un logement social. L'objectif de favoriser l'accès et préserver le droit à la propriété pour tous est aussi développé dans une note dédiée au logement : c'est dans cette partie que nous rencontrons la notion de sans-abrisme ⁵⁵.

⁵³ « Programme – Elections communales », Défi, op. cit.

⁵⁴ « Rendre le contrat social plus juste », Défi, https://www.defi.be/wp-content/uploads/livret_axe-4_corr2024_bd.pdf, consulté le 21 avril 2025.

⁵⁵ « Initier une politique du logement plus juste et plus efficace », Défi, novembre 2023, <https://www.defi.be/wp-content/uploads/note-logement.pdf>, consulté le 22 avril 2025.

DéFi propose la constitution d'un fonds public de prise en charge des arriérés de loyer afin de prévenir les expulsions locatives. En effet, dans plus de 80 % des litiges, l'expulsion d'un logement est motivée par un arriéré de loyer, mais engendre aussi des problèmes juridiques et financiers, certains droits sociaux étant aussi perdus en conséquence. De plus, les personnes expulsées risquent de se retrouver sans logement de remplacement. Pour éviter ce cas de figure, DéFi considère qu'il ne faut pas atténuer les effets négatifs d'une expulsion, mais plutôt supprimer totalement le phénomène en renforçant structurellement les politiques de prévention de perte de logement afin que personne ne soit expulsé de son habitation. Un fonds public de prise en charge des arriérés de loyer permettrait d'« éponger » la dette des loyers impayés. Dans cette optique, la Région doit débloquer un budget pour cette mesure, mais il est important de garder à l'esprit que ce dispositif permettrait de faire des économies dans le budget pour lutter contre le sans-abrisme ⁵⁶.

4. Parti du travail de Belgique (PTB)

Le parti du travail de Belgique insiste sur le fait qu'il n'existe pas de politique structurelle visant à lutter contre la pauvreté à Bruxelles ou en Wallonie. Si un budget existe du côté wallon, il n'est pas suffisant. Le parti souhaite garantir des emplois stables et de qualité pour les personnes plus vulnérables, le travail étant un levier important pour sortir de la précarité et de la pauvreté ⁵⁷.

Le PTB veut assurer à tous un revenu supérieur au seuil de pauvreté : toutes les allocations minimales de remplacement sont augmentées pour être supérieures au seuil européen, soit 1139 euros. Dans le même esprit, toutes les allocations, les revenus d'intégration et les pensions seront augmentés pour garantir un revenu digne. Le revenu d'intégration sera aussi accordé automatiquement pour les personnes vivant dans une commune disposant de ressources insuffisantes et doit aussi tenir compte des évolutions dans la vie réelle ⁵⁸. Dans cette perspective, le droit au revenu d'intégration doit être individualisé, tout en supprimant le statut de cohabitant afin que toutes les personnes vivant sous le même toit touchent l'entièreté de leur revenu d'intégration.

⁵⁶ « Initier une politique du logement plus juste et plus efficace », op. cit.

⁵⁷ « Lutte contre la pauvreté », PTB, 2024, <https://www.ptb.be/programme/lutte-contre-la-pauvrete>, consulté le 29 avril 2025.

⁵⁸ Ibid.

L'énergie et l'eau sont érigées en droits fondamentaux par le parti. De ce fait, l'accès à l'eau et à l'énergie serait garanti, ce qui impliquerait notamment l'interdiction des coupures. Plusieurs autres mesures viennent appuyer cette idée : blocage des prix de l'énergie et de l'eau par un contrôle public du secteur, instauration d'un système de tiers payant pour l'énergie, suppression des frais de rappel et mise en demeure, suppression du compteur à budget pour être remplacé par un accompagnement budgétaire de plan de remboursement⁵⁹.

Les services doivent être adaptés en fonction des besoins des individus. Pour ce faire, les CPAS, qui constituent la base de la lutte contre la pauvreté, verront augmenter leurs ressources et les restrictions budgétaires seront annulées. Une subvention structurelle sera allouée à tous les services sociaux aidant des personnes en situation précaire et une attribution automatique des droits sociaux sera mise en place. Pour le PTB, la lutte contre la pauvreté est une priorité absolue, nécessitant un plan structurel, partant des besoins des personnes précarisées pour créer les mesures adéquates. La lutte contre la pauvreté doit toucher tous les domaines publics pour assurer sa prévention : la coordination interministérielle est nécessaire pour lutter contre les structures sociétales qui produisent ou reproduisent la pauvreté et l'exclusion sociale⁶⁰.

Le logement, en tant que droit fondamental, doit être assuré et abordable pour tous mais aussi qualitatif. Le parti s'engage donc à construire le nombre de logements publics nécessaire pour garantir l'accès au logement pour tous. Le PTB veut proposer le parc de logements sociaux à un public beaucoup plus large que ce qui existe pour le moment. De plus, un accompagnement au logement accessible serait mis en place pour éviter les expulsions et les limiter uniquement à des cas où une solution de remplacement est possible⁶¹.

La lutte contre le sans-abrisme s'associe nécessairement à une politique forte pour des logements accessibles. En effet, le droit à un logement n'est pas respecté pour les personnes sans domicile fixe : le PTB intègre la notion de sans-chez-soi dans son programme en expliquant que certaines personnes doivent tout de même passer la nuit chez des amis, de la famille, des connaissances pour éviter de dormir dans la rue. L'accès à un hébergement

⁵⁹ Le PTB indique qu'ils « socialiseront le secteur de l'énergie ».

⁶⁰ « Lutte contre la pauvreté », PTB, 2024, <https://www.ptb.be/programme/lutte-contre-la-pauvrete>, consulté le 29 avril 2025.

⁶¹ Ibid.

d'urgence devrait donc se faire sans conditions. Pour proposer plus de logements, le PTB propose la rénovation de biens dégradés et inoccupés pour offrir plus de logements abordables et logements de transitions pour les personnes en situation d'urgence. Le principe du Housing First est le modèle défendu par le parti pour aider les personnes sans abri⁶².

De manière plus générale, le programme du PTB prévoit un ensemble de mesures encadrant le logement. Il propose de plafonner les loyers via une grille contraignante, d'instaurer un certificat de conformité garantissant la qualité des logements et de renforcer les contrôles sur les biens mis en location. Le programme prévoit également de relever les plafonds de revenus pour l'accès au logement social et d'augmenter l'offre de logements sociaux afin d'atteindre 20 % du parc dans les grandes villes. Les promoteurs immobiliers seraient tenus de consacrer un tiers de chaque grand projet au logement social. Par ailleurs, le bail à durée illimitée deviendrait la norme dans le logement social, avec un gel des loyers et des charges limitées à 10 % du montant du loyer. Les terrains publics resteraient propriété publique et la spéculation immobilière serait combattue par plusieurs mesures, telles que l'augmentation de la taxe sur les logements inoccupés et le transfert automatique des biens inoccupés depuis trois ans à une société locale de logement social. Un soutien serait également apporté aux petits propriétaires pour mettre leurs biens en conformité. Enfin, le PTB propose la création d'une Union pour le Logement, réunissant responsables politiques et citoyens afin de coordonner ces actions⁶³.

C. Accord du gouvernement de l'Arizona

Alors qu'un nouveau gouvernement s'est constitué, il est essentiel de se pencher sur son accord politique, pour comprendre comment la thématique du sans-chez-soirisme est (ou non) intégrée à l'agenda fédéral.

L'accord de gouvernement ne parle que très peu de la thématique du logement, car c'est une compétence régionale, mais la lutte contre le sans-abrisme est exprimée clairement par le soutien aux projets de Housing First. Un accompagnement pour les personnes risquant de devenir sans-abri et les personnes sans abri est aussi prévu par le niveau fédéral grâce à une approche coordonnée avec les acteurs et les administrations concernés.

⁶² « Lutte contre la pauvreté », PTB, op. cit.

⁶³ « Logement durable », PTB, 2024, <https://www.ptb.be/programme/logement-abordable>, consulté le 5 mai 2025.

La lutte contre la pauvreté est aussi un point abordé dans l'accord de gouvernement de la coalition Arizona. Annoncée comme transversale, nécessaire au développement des personnes et de la société, la lutte contre la pauvreté est abordée sous la forme de mesures de prévention, de détection et de sortie de la pauvreté, tout en étant adaptées aux bénéficiaires et aux besoins des régions et administrations locales⁶⁴. L'emploi est envisagé comme la meilleure protection contre la pauvreté, afin de garantir la pérennité de la Sécurité sociale, garantissant ainsi une protection sociale robuste et une réponse aux besoins des plus vulnérables. De plus, une réforme des aides sociales est prévue afin de renforcer l'accessibilité et l'efficacité de notre système social, mais aussi de lutter contre les abus et les fraudes. Ces réformes ont pour but de garantir aux personnes dans le besoin un revenu minimum suffisant pour vivre décemment ; de simplifier les réglementations existantes ; de favoriser le retour à l'emploi des personnes inactives en mesure de travailler ; de rendre le travail rémunérateur et d'harmoniser le système d'aides sociales⁶⁵.

II. Recommandations et conclusion

Notre analyse tend à interroger les logiques, les rapports de pouvoir, les mécanismes et les formes de violences structurelles et symboliques que les programmes politiques peuvent (re)produire.

Si aucun des partis n'utilise la notion de sans-chez-soirisme, la notion plurielle et intersectionnelle de la problématique est présentée, quitte à relever ces problèmes sans nommer précisément le concept. La non-visibilisation par les partis, des problèmes liés au sans-abrisme aurait pu être extrêmement problématique, car cela reviendrait à ignorer une partie vulnérable de la population, dont le droit au logement n'est pas satisfait. Néanmoins, tous les partis francophones belges proposent des mesures, plus ou moins détaillées, concernant le problème du sans-chez-soirisme. Les partis reconnaissent qu'il n'y a pas de chiffres officiels concernant le sans-abrisme ou le sans-chez-soirisme en Belgique. Or, cette absence de données est problé-

⁶⁴ « Accord de coalition fédérale – 2025/2029 », *Ligue des Droits Humains*, 2025, <https://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2025/02/Accord-de-majorite%CC%81-ARIZONA-FR-DEFINITIVE.pdf>, consulté le 7 juillet 2025.

⁶⁵ *Ibid.*

matique, car elle permet aux politiques et à l'État de se décharger de leur responsabilité en matière de droits fondamentaux.

La privation d'un chez-soi ne pourra être endiguée qu'en luttant contre les mécanismes structurels et institutionnels produisant l'exclusion sociale et l'exclusion au logement. En effet, une absence de prise en charge adaptée, la complexité des démarches administratives, la stigmatisation symbolique des bénéficiaires constituent une violence de tous les jours pour les personnes sans chez-soi.

L'évaluation quantitative⁶⁶ peut masquer les limites qualitatives des politiques publiques, cachées derrière la logique technocratique et/ou gestionnaire des institutions liées à la question du sans-abrisme. En effet, la plupart des partis abordent la question du sans-abrisme à travers des logiques instrumentales, c'est-à-dire des dispositifs ciblés, des budgets ponctuels, des recensements et aménagements techniques (*tiny house*, hébergement d'urgence...), ce qui tend à dépolitiser et déshumaniser les personnes sans chez-soi, alors même que le problème est structurel et social. Les mesures politiques se focalisent sur leurs propres moyens et modes de gestion plutôt que sur la transformation réelle des causes structurelles du sans-chez-soirisme.

L'approche de responsabilisation des individus est une logique néolibérale, centrée sur des valeurs de marché économique libre et de réduction du rôle de l'État dans l'économie, pour se focaliser sur ses fonctions régaliennes, telles que la sécurité, la justice, la défense. Ce cadre néolibéral et la responsabilisation individuelle promue par certains partis peuvent être analysés comme des instruments de violences institutionnelles : déplacer la charge de la réinsertion durable sur les individus, ce qui transforme l'aide en injonction à la performance individuelle et qui dissimule la responsabilité structurelle de l'État et de ses instructions face à la question sociale du sans-chez-soirisme. Le sans-abrisme est un symptôme de la société néolibérale, qui privilégie la propriété privée et l'individualisme. Tant que ces logiques ne sont pas remises en cause, les propositions politiques sont palliatives et non pas transformatrices.

Notre pays, par sa complexité d'organisation territoriale, subit un éclatement des compétences entre ces différents niveaux de pouvoirs : les institutions sont face à des réalités sociales difficiles à gérer, car leurs compétences sont dispersées. L'inefficacité structurelle, critiquée notamment par le MR, ren-

⁶⁶ Nombre de logement, pourcentage de maintien dans les logements...

force l'exclusion des plus vulnérables par un manque de politiques publiques efficaces. Pourtant, peu des partis proposent une réforme structurelle profonde du système qui permettrait d'éclaircir les démarches inconnues, voire illisibles, pour les personnes concernées.

La plupart des politiques publiques ciblent un sans-abri répondant à des critères implicites d'acceptabilité : disposé à s'inscrire dans un parcours d'insertion, apte à la stabilisation, souvent seul, sans troubles graves ou comportements jugés « perturbateurs ». Très peu de mesures sont véritablement pensées pour les femmes, les personnes LGBT+, les personnes avec addictions, accompagnées d'animaux... Le sans-abrisme touche les personnes issues de l'immigration, les femmes victimes de violences, les personnes LGBT+, les sortants de prison... Ce phénomène doit être lu à travers le prisme de l'intersectionnalité. Le sans-abrisme n'est pas seulement une question de logement, c'est la convergence de plusieurs rapports de domination cumulés, ce qui n'est pas ou pas assez relevé par les partis politiques.

Un point tout à fait absent des différents programmes politiques est l'absence de reconnaissances des stratégies de résistance des personnes sans abri. Aucune place n'est faite à leur capacité d'agir, de se mobiliser, de critiquer les dispositifs qui les concernent. N'est pas non plus envisagé que les agents institutionnels (CPAS, personnel de première ligne et d'association...) puissent résister et protester à l'intérieur même de ces structures. Ils subissent souvent des injonctions contradictoires : aider les usagers tout en contrôlant, exclure tout en accompagnant. Cette situation crée des difficultés pour les travailleurs sociaux qui sont face à un public dans le besoin qu'ils ne peuvent parfois pas aider, malgré leur volonté. Les agents institutionnels deviennent eux-mêmes victimes d'une violence systémique qui les pousse, parfois malgré eux, à reproduire la violence envers les usagers, par manque de moyens, de temps...

Les associations sont souvent citées comme partenaires indispensables, mais rarement autonomisés. Leur action dépend de subventions précaires, souvent soumises à des logiques d'appel à projets ou d'objectifs chiffrés. Ce lien de dépendance produit une forme de violence indirecte : les associations doivent parfois se conformer à une logique gestionnaire, technocratique, qui les empêche de poser des critiques structurelles fortes ou d'agir en fonction des besoins de leur public.

Bien que ce soit peu explicité dans les programmes, les politiques publiques tendent à réprimer la visibilité du sans-abrisme (bancs anti-SDF, amendes,

évacuations forcées...). Cela constitue une violence directe et punitive, qui nie le droit à l'espace public. Cette criminalisation de la pauvreté révèle une tentative de nettoyage social et un refus de cohabitation des classes sociales dans la ville.

Certains partis mettent en avant leurs politiques sociales, mais on assiste ici à une marchandisation : la pauvreté devient un objet politique rentable à instrumentaliser dans les campagnes. Cela participe d'une violence symbolique, en transformant des situations de souffrance réelle en leviers de légitimation politique.

Les programmes des partis, malgré leurs différences idéologiques, s'inscrivent tous dans une logique de maintien du dispositif institutionnel. Certes, des adaptations, des extensions, des aides ciblées sont proposées, mais il n'y a jamais de remise en cause du dispositif social global de notre société. Pourtant, c'est la privatisation de la production de logement, la logique de marché dans les loyers, l'individualisation des risques qui sont des manifestations d'un système fondamentalement exclusif et vecteurs de violences sociales.

Les partis francophones, bien qu'ils expriment des intentions et proposent de nombreuses mesures politiques, restent dans l'ensemble enfermés dans une logique gestionnaire de la lutte contre le sans-abrisme. Très peu interrogent les rapports de domination, les violences symboliques, ou la perte de légitimité des institutions sociales. La question du sans-abrisme est ainsi largement dépolitisée, réduite à une question d'offre de logement, de budget... Pour répondre à cette forme extrême de marginalisation, il ne suffit pas d'aider plus, il faut transformer radicalement les dispositifs, redonner du pouvoir d'agir aux personnes concernées, et reconnaître les violences institutionnelles dans toutes leurs dimensions.

**

Axelle Durant est titulaire d'un master en sciences politiques ainsi que d'un master en administration publique (FUCaM) et chargée de recherches chez Citoyenneté & Participation.

DURANT Axelle, *Sans-chez-soirisme*, Bruxelles : Citoyenneté & Participation, Analyse n° 505, 2025, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/a505-sans-chez-soirisme>.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Être sans chez soi signifie ne pas avoir de logement décent, ne pas avoir accès à un endroit adapté à ses besoins et à ceux de sa famille, aussi bien sur l'aspect physique, psychique qu'intime. Une absence de chez-soi implique aussi un défaut de sécurité et de propriété privée, c'est-à-dire la possession et l'occupation exclusive d'un lieu d'habitation pour se développer et s'épanouir.

Plusieurs catégories existent au sein de ce concept de sans-chez-soirisme. La fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abris a déterminé six catégories conceptuelles distinguant différentes situations de vie liées au sans-chez-soirisme :

- les personnes dans l'espace public, passant la nuit dans la rue, des parcs, des halls de gare, métro ou bâtiments publics ;
- les personnes en hébergement d'urgence ;
- les personnes en foyer d'hébergement pour sans-chez-soi, comprenant les maisons d'accueil et les logements de transit ;
- les personnes sortant d'institutions, qu'elles soient pénales ou médicales, mais sans pour autant avoir de perspective de logement à leur sortie ;
- les personnes en logement non conventionnel, c'est-à-dire des structures provisoires, non conventionnelles ou squats ;
- les personnes chez des tiers vivant de manière temporaire chez de la famille, des amis, des connaissances à défaut d'avoir un logement stable

Citoyenneté & Participation

Avenue des Arts, 50\6 – 1000 Bruxelles

02 318 44 33 | info@cpcp.be

www.cpcp.be | www.facebook.com/CPCPasbl

Toutes nos publications sont disponibles en téléchargement libre :
www.cpcp.be/publications/